

La Verrière, le 4 Mai 2013

Très Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que la Société OSILOG soutient de façon continue depuis maintenant 5 ans les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Notre société, qui est spécialisée dans la distribution de consommables informatiques, et l'infogérance de solutions d'impression s'est focalisée depuis son adhésion à intégrer ces principes dans sa culture commerciale, et dans ses modes opératoires.

Notre plan de développement 2012-2014 présente comme fil directeur la volonté d'intégrer votre Programme de Différenciation, et d'adopter les recommandations de la norme ISO 26000 dans notre système de management. Les objectifs qui lui sont associés sont également décrits en annexe.

Nous communiquons toujours en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial dans nos offres commerciales et sur notre site institutionnel [www.osilog.eu](http://www.osilog.eu). Un lien direct permet aux visiteurs de basculer instantanément sur votre site [www.un.org](http://www.un.org).

Je vous prie d'agréer, très honorable Secrétaire général, l'expression de toute ma considération.

Claude LECLERCQ

Président Directeur Général

Notre Directeur Général, Jean MARTIN, est toujours en charge des contacts avec le bureau du Pacte Mondial à New York, n'hésitez pas à le contacter sur son adresse mail : [jmartin@osilog.fr](mailto:jmartin@osilog.fr) si vous désirez plus de précisions sur nos avancées et nos projets.

MEMBER OF



**www.osilog.eu – Tel : +33 (0)01 30 16 15 80 – Fax : +33 (0)1 30 16 15 81**

OSILOG – Immeuble Vauban – 16 et 18 rue Panicale – 78320 LA VERRIERE

Agences : La Verrière, Lille, Lyon, Montreuil, Nantes

S.A. au capital de 1 172 000€ - RCS Versailles B 340 200 625 – APE 4651Z – N° TVA Intra-communautaire : FR 91340 200 625

EURO-QUALITY SYSTEM



*Nom de l'entreprise : **Osilog***

*Activité : **distribution de consommables informatiques et gestion de solutions d'impression***

*Effectif : **35***

## **Principes relatifs aux droits de l'homme**

Osilog adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

La société ne dispose pas d'unité de fabrication, mais surveille avec attention l'origine des produits distribués depuis 2009 ; cela permet de mesurer les volumes venant de Constructeurs adhérant eux-mêmes au Pacte de l'ONU ou attestant en respecter les principes : plus de 98 % des produits sont couverts par ces Constructeurs.

## **Principes relatifs aux conditions du travail**

L'effectif de la société est totalement basé en France et Osilog respecte les lois applicables, en particulier sur le dialogue social : une réunion mensuelle est programmée entre le représentant la Direction Générale, elle aborde tous les sujets associés et en particulier les aspects Hygiène et Sécurité.

Un entretien annuel est proposé à chaque collaborateur par son responsable direct, pour établir les axes de progrès et investiguer les difficultés éventuelles de fonctionnement. Les entretiens sont formalisés et pris en compte par la Direction Générale de l'entreprise, ils sont la matière première pour la définition du plan de formation.

Soucieuse des règles Hygiène et Sécurité, Osilog est certifiée OHSAS 18001 depuis Janvier 2008 : un auditeur indépendant procède annuellement à l'évaluation de la conformité à la norme et en particulier au principe de progression permanente dans ce domaine. Des objectifs sont fixés annuellement et les résultats sont publiés à travers les documents de présentation de la société.

La société s'engage à ne pratiquer aucune discrimination et à respecter les personnes défavorisées éloignées de l'emploi :

- depuis 2012, un accord de coopération a été monté avec un Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT) proche du siège social Osilog ; cet accord permet de procurer durablement du travail à des personnes en difficulté.
- depuis 1997, Osilog a toujours veillé à fournir du travail à des personnes souffrant de handicap ; elle respecte les quotas préconisés par la législation française : 6% des heures travaillées en 2012.
- Le travail des collaborateurs externes (intérim, sociétés de services, travailleurs indépendants...) est exécuté dans les mêmes conditions que celles des collaborateurs salariés ; la communication est ouverte dans le même esprit et dans le respect de la législation du travail.

MEMBER OF



**www.osilog.eu – Tel : +33 (0)01 30 16 15 80 – Fax : +33 (0)1 30 16 15 81**

OSILOG – Immeuble Vauban – 16 et 18 rue Panicale – 78320 LA VERRIERE

Agences : La Verrière, Lille, Lyon, Montreuil, Nantes

S.A. au capital de 1 172 000€ - RCS Versailles B 340 200 625 – APE 4651Z – N° TVA Intra-communautaire : FR 91340 200 625

EURO-QUALITY SYSTEM



### Objectifs et Résultats H&S obtenus sur l'année 2012

<u>Objectifs et cibles</u>	<u>Le programme</u>	<u>La réalisation</u>
Faire vivre le DUPR et introduire les nouveaux risques détectés	- Détecter les nouveaux risques à l'analyse des déclarations dans l'infocentre et de l'acquisition de nouveaux matériels	MAJ V11 du DUPR en nov 2012 : ajustement de forme des mesures de prévention des risques électriques et ajout de la sensibilisation de l'utilisation du téléphone au volant et prise de substances au risque routier
Informers les collaborateurs et les sensibiliser à la remontée d'information :	- Informer le personnel sur les décisions prises en Revue de Direction 2011 et faire le suivi de leurs effets établis lors des comités QSE	Les décisions sont communiquées je jour de la réunion d'information générale et des ateliers sont animés lors de la journée de solidarité
Mesurer le temps de réaction suite aux déclarations d'incidents dans l'infocentre	- Analyser la réactivité des collaborateurs suite aux déclarations dans l'infocentre et analyser les déclarations pour le présenter en comité QSE et point au comité H&S	- l'analyse des déclarations est faite régulièrement par le correspondant H&S avant les comités progrès et H&S , qui relance ou alerte les acteurs
suivre l'amélioration des conditions de travail au magasin	- suivre l'installation du barnum - étudier l'acquisition de tapis de confort devant les tables de travail	- pour le barnum : objectif abandonné (attente du déménagement prévu pour le magasin ) - Refus par les magasiniers de tapis de sol (risque de déséquilibre)
Analyser et sensibiliser les salariés à l'utilisation du téléphone en situation de conduite	- Proposer de l'intégrer à la charte, sensibiliser par voie de mail, MAJ DUPR risque routier N°10	Il est exigé le respect du code de la route dans la charte , l'ajustement du risque routier a été fait sur la V11 du DUPR et une campagne de sensibilisation par voie de mails en nov 2012

### Informations sociales

- au 31/12/12, l'effectif total de la société est de 35 personnes dont 16 femmes et 19 hommes, 27 personnes sont basées au siège à La Verrière (78) et 8 dans les agences de province. L'âge moyen est de 39.5 an (de 23 à 59 ans) ;
- en 2012, 3 salariés ont été embauchés en CDI, aucun départ n'a eu lieu
- les rémunérations versées en 2012 ont évolué de 8.3 % par rapport à 2011 pour une croissance des effectifs de 7,5 % ETP entre 2012 et 2011
- la société applique les accords collectifs de la branche « Commerce de Gros », attribue des primes individuelles au mérite et aménage un accès à l'actionnariat pour les salariés qui en expriment l'intérêt : 60 % du capital de la société est détenu par ses salariés

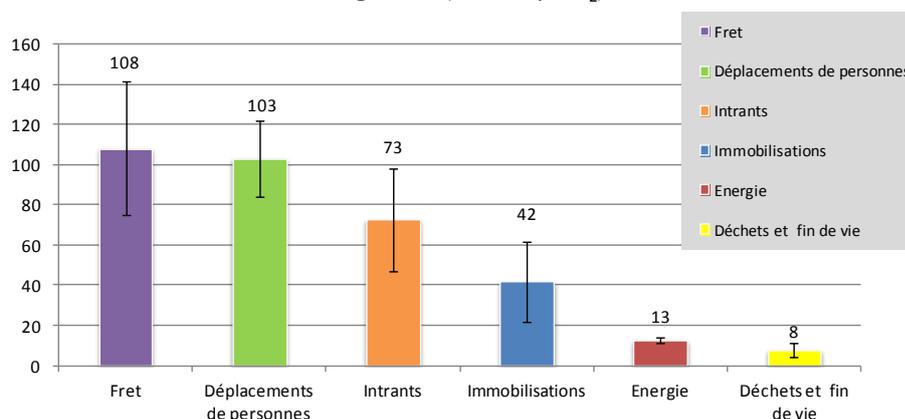
## Principes relatifs à l'environnement

L'impact environnemental d'Osilog a été évalué dans la cadre d'une démarche ISO 14001 : les risques sont listés et maîtrisés ; un audit annuel est effectuée par l'organisme externe EQS pour soutenir la démarche de progrès permanent et confirmer le certificat de conformité à la norme.

Un effort particulier a été porté sur le recyclage des cartons d'emballage (principal déchet liée à l'activité de distribution) et sur l'impact carbone (effet induit par les partenaires transporteurs que nous missionnons et que nos fournisseurs missionnent).

Osilog a effectué le bilan carbone de son activité en 2010 : celui-ci a mis en évidence (métier oblige) que 80% des émissions de gaz à effet de serre étaient liés aux rejets des véhicules utilisés pour les transports et les déplacements

**Bilan des émissions de gaz à effet de serre**  
**Osilog - 2010 (346 t éq. CO<sub>2</sub>)**



Parmi les actions de préservation du climat mises en place :

- un plan de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules de société avec des critères stricts sur les renouvellements de parcs (le taux de CO<sub>2</sub> moyen et le taux de CO<sub>2</sub> maximum ont été réduits de 3 % en 2012)
- la sélection d'un transporteur engagé à neutraliser son impact carbone,
- et des actions incitatives à la réduction des trajets automobiles des collaborateurs (travail à domicile, déplacement en train sur les trajets Paris-Province)

### Objectifs et Résultats Environnementaux obtenus sur l'année 2012

Objectifs et cibles 2012	Sujet	Réalisations
Vérification de bon fonctionnement du process de Valorisation des cartons :	Maîtrise et valorisation des déchets	20.42 tonnes de cartons ont été compressés, soit 4.64 tonnes de plus qu'en 2011. L'augmentation est liée à la robotisation de nos fournisseurs : les marchandises arrivent de plus en plus en vrac et sur-emballées au lieu d'arriver en master cartons.
Etude de la pertinence du recyclage des palettes en mauvais état :	Maîtrise et valorisation des déchets	Les palettes ont été réutilisées par le service expédition ; les palettes défectueuses ont été démontées et évacuées avec les déchets de la zone industrielle
Poursuite de la récupération des cartouches d'encre usagées à usage interne et stock obsolète	Maîtrise et valorisation des déchets	Nous avons retourné au recyclage 1044 cartouches contre 321 cartouches en 2011. La hausse n'est pas cohérente avec notre utilisation interne, elle a été impactée par le haut niveau reprise de produits clients consenti en 2012.
Récupération déchets DEEE (usage interne)	Maîtrise et valorisation des déchets	1285Kg de déchet ont été récupérés sur l'année et envoyés en destruction DEEE (dont 745 kg de cartouches d'encre usagées non revalorisables directement sous forme de cartouches)
Poursuite de la rationalisation du parc automobile : Poursuite de la rationalisation du parc automobile : - Le taux de rejet de CO2 jusqu'à présent plafonné à 140g/km va être diminué de 3% par année, cet objectif rentrera en vigueur au 1 <sup>er</sup> Janvier 2013 et sera donc de 135.8g/km.	Limitation des consommations	Objectifs atteints sur 2012 : - le parc automobile en Décembre 2012 est de 17 véhicules avec une moyenne de 117.57gr de CO2 en valeur pondérée. En janvier 2012 le parc automobile était de 17 véhicules avec une moyenne de 121.33 gr de CO2
Poursuite du lancement du Label « Osigreen »	Promotion des bonnes pratiques	Les critères entrant dans la construction du label Osigreen ont été établis
Poursuite du suivi des consommations EDF	Limitation des consommations	Au 30/06/2012 la consommation était de 96625 kwh contre 95317 au 30/06/2011. équivalente à l'année précédente
Au fur à mesure de leur remplacement, les imprimantes des services commerciaux et comptabilité seront équipées de modules recto-verso, Sensibilisation du service informatique.	Promotion des bonnes pratiques	tableau de suivi, communications au service informatique

Objectifs et cibles 2012	Sujet	Réalisations
Inspections régulières à l'aide de la check-liste de surveillances des pratiques commune avec l'Hygiène et la Sécurité (dégagement des issues de secours, absence de produits combustibles à proximité des dispositifs susceptibles de provoquer un incendie (chargeur de batterie, tableaux électriques, serveurs informatiques...))	Prévention des risques	Check list : tous les services ont été vérifiés trimestriellement – aucun incident n'a été constaté dans les locaux ou la cour intérieure
Etude de faisabilité de transformer les cartons usagers en bourre pour les expéditions	Maîtrise de la valorisation des déchets	Rapport d'étude
Etude de faisabilité pour réduire la consommation de papier par dématérialisation	Maîtrise de la valorisation des déchets	Rapport d'étude
Mise en place de stage d'éco-conduite pour tout accident de voiture à caractère responsable recensé sur l'année	Promotion des bonnes pratiques	Tableau de suivi des stages
Etude de faisabilité pour la récupération des papiers usagés	Maîtrise de la valorisation des déchets	Rapport d'étude

## Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Osilog opère sur un métier très concurrentiel avec une politique qui laisse peu de marge de manœuvre aux équipes commerciales et achats. Cela lui permet notamment d'encadrer les relations avec les clients et les fournisseurs et de se prémunir contre le risque de corruption.

Parmi les précautions prises :

Les paiements en liquide sont proscrits dans l'entreprise : les facturations clients et les paiements fournisseurs ne peuvent se faire que par virement, carte ou chèque bancaire.

Les recouvrements clients et les paiements fournisseurs sont effectués par des personnes indépendantes de celles ayant procédé aux ventes ou aux achats.

Les notes de frais sont doublement contrôlées par la comptabilité et la Direction.

La sélection des fournisseurs est effectuée sur des critères de compétitivité et de performance qualité calibrés par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les collaborateurs chargés des opérations de ventes et d'achats sont sensibilisés à la détection de ces pratiques chez les clients et les fournisseurs et veillent à la transparence des marchés sur lesquels ils se positionnent.